Nations Unies TD/B/73/2

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

Distr. générale
6 juillet 2026
Français
Original : anglais

Conseil du commerce et du développement
Soixante-treizième session
Genève, 14-25 septembre 2026
Point 6 de l'ordre du jour provisoire
Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

Évolution de l'économie du Territoire palestinien occupé

Note du secrétariat de la CNUCED*

Résumé

Depuis 1967, l'occupation israélienne impose à l'économie palestinienne des contraintes structurelles qui l'ont systématiquement bridée, entravant ses capacités productives, la rendant dépendante de l'aide et enracinant la pauvreté. Le bilan de l'occupation, qui dure depuis cinquante-neuf ans, s'est fortement alourdi depuis octobre 2023.

D'intenses opérations militaires ont dévasté la bande de Gaza, détruit 92 % des établissements économiques et forcé l'ensemble de la population à se déplacer. Le montant nécessaire au redressement et à la reconstruction de Gaza s'élevait à 71,5 milliards de dollars des États-Unis début 2026 et risque encore d'augmenter. Gaza traverse actuellement la plus grave crise économique jamais observée dans le monde, son produit intérieur brut (PIB) annuel par habitant s'établissant à 212 dollars (0,58 dollar par jour) en 2025, soit 83 % de moins que le niveau déjà très bas enregistré en 2022.

Le chômage et la pauvreté ont bondi dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé : plus de 90 % de la population de Gaza en âge de travailler est sans emploi et les Gazaouis basculent dans la pauvreté multidimensionnelle. Le conflit a détruit des centaines de milliers d'emplois, privant l'économie des milliards de dollars de revenus du travail qui auraient dû être générés.

L'expansion des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie s'est accélérée, signe d'une évolution notable vers une annexion formelle. La violence et la dépossession créent un climat coercitif qui pousse un grand nombre de Palestiniens à quitter leur terre, tandis que la population de colons augmente.

* Les appellations employées dans le présent document, les cartes et la présentation des données qui y figurent ne reflètent aucune prise de position du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies quant au statut juridique de pays, territoires, villes ou zones quelconques, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Conformément aux résolutions et aux décisions prises à ce sujet par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, les références dans le présent rapport au Territoire palestinien occupé ou aux territoires palestiniens occupés désignent la bande de Gaza et la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est. Le terme « Palestine » désigne l'Organisation de libération de la Palestine, qui a établi l'Autorité palestinienne. Les références à l'« État de Palestine » sont conformes à la vision exprimée dans la résolution 1397 (2002) du Conseil de sécurité et la résolution 67/19 (2012) de l'Assemblée générale.

Merci de recycler

La Puissance occupante continue de priver l'État de Palestine des recettes fiscales qui lui reviennent de droit, mais dont elle conserve le contrôle, une pression importante venant s'ajouter à celles qui pèsent déjà sur un État sous-doté, appelé à assumer des responsabilités très largement supérieures aux ressources économiques et politiques dont il dispose. Le risque que la crise budgétaire touche le secteur bancaire et précipite l'effondrement du système est bien réel.

Une fois qu'un cessez-le-feu permanent aura été obtenu, la communauté internationale doit immédiatement mobiliser une aide financière et technique de grande envergure en vue de reconstruire les capacités productives palestiniennes, l'objectif étant non pas de rétablir le *statu quo ante*, mais bien d'inverser activement la dynamique de dé-développement à l'œuvre depuis des dizaines d'années sous occupation. Un État palestinien viable, souverain et indépendant, comme demandé dans les résolutions de l'Organisation des Nations Unies, est une condition préalable à la paix régionale et mondiale. Or, cet État ne peut se construire sur une économie en ruine.

I. Escalade des crises à Gaza et en Cisjordanie

A. Dé-développement structurel

1. Depuis 1967, l'occupation impose à l'économie palestinienne des contraintes structurelles qui l'ont systématiquement étouffée, entravant ses capacités productives, la rendant dépendante de l'aide et enracinant la pauvreté. On peut à cet égard citer :

a) Le bouclage de Gaza depuis 2006 et les opérations militaires répétées (2008-2009, 2012, 2014, 2021, 2022, 2023-2024), qui ont détruit les infrastructures ;

b) En Cisjordanie, l'expropriation des terres et des ressources naturelles, conjuguée à un ensemble complexe d'entraves au commerce, à l'investissement et à la mobilité de la main-d'œuvre ;

c) La crise budgétaire chronique et la perte considérable de recettes fiscales palestiniennes au profit d'Israël ;

d) La privation de souveraineté économique et de marge de manœuvre politique ;

e) La fragmentation économique et administrative de la bande de Gaza et de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est.

2. Le bilan de l'occupation, qui dure depuis cinquante-neuf ans, s'est considérablement aggravé depuis le 7 octobre 2023. Des opérations militaires sans précédent ont dévasté Gaza, détruisant ses infrastructures et ses capacités productives, provoquant le déplacement de la quasi-totalité de sa population et faisant de nombreuses victimes. La Cisjordanie n'a pas été épargnée par la destruction. L'effondrement systémique de l'ensemble du Territoire palestinien occupé se traduit par une baisse de la production, une dégradation des services, une hausse du chômage et une aggravation de la pauvreté.

3. Les opérations militaires menées depuis octobre 2023 ont endommagé ou détruit 92 % des établissements économiques de Gaza, paralysant presque entièrement l'activité productive dans tous les secteurs. L'économie est entrée dans la plus grave crise jamais observée dans le monde, si l'on se base sur la baisse du PIB réel par habitant entre un pic et un creux et sur le temps nécessaire, selon les prévisions, au redressement[1]. Début 2026, le montant des dommages causés aux infrastructures physiques a été évalué à 35,2 milliards de dollars, soit plus de deux fois et demie le PIB réel de la Cisjordanie et de la bande de Gaza réunies avant le conflit, auxquels s'ajoutent des pertes économiques et sociales estimées à 22,7 milliards de dollars. Le montant nécessaire au redressement et à la reconstruction, qui s'élevait à 71,5 milliards de dollars au début de l'année 2026, ne cessera d'augmenter tant qu'un cessez-le-feu durable n'aura pas été instauré.

4. Des signes timides d'une reprise modérée sont apparus en 2025, après une contraction sans précédent en 2024. Pourtant, tant à Gaza qu'en Cisjordanie, les résultats économiques sont restés bien en deçà des niveaux d'avant le conflit, déjà dégradés par des années d'occupation et de dépossession. Bien que le PIB ait augmenté de 4,3 % en 2025 par rapport à 2024, il restait inférieur de 20 % au niveau enregistré en 2022, avant le conflit.

5. Le PIB palestinien par habitant a augmenté de 2,3 % par rapport à 2024, mais est resté inférieur de 25 % au niveau de 2022 (en baisse de 13 % en Cisjordanie et de 83 % à Gaza). En 2024, à Gaza, le PIB réel par habitant s'établissait à 161 dollars, soit le niveau le plus bas de toutes les économies suivies par les indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale. En 2025, ce chiffre n'avait augmenté que très légèrement, pour atteindre 212 dollars, soit 0,58 dollar par jour (fig. 1 et 2, et tableau 1).

[1] Banque mondiale, 2025a, « Impacts of the conflict in the Middle East on the Palestinian economy », Economic Monitoring Report, avril, disponible à l'adresse https://thedocs.worldbank.org/en/doc/0f21311c2ebb0df4bf9b493a8034997c-0280012025/impacts-of-the-conflict-in-the-middle-east-on-the-palestinian-economy-april-2025.

Figure 1

Produit intérieur brut réel
(En millions de dollars constants de 2015)

Produit intérieur brut réel par habitant
(En dollars constants de 2015)

a) Territoire palestinien occupé

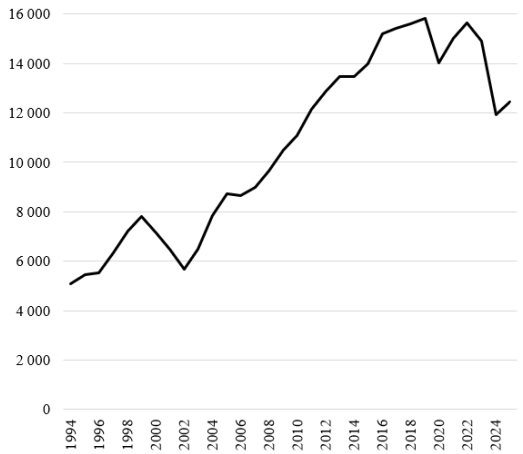

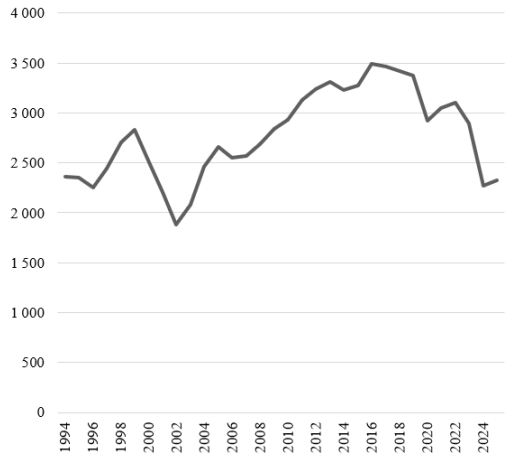

b) Cisjordanie

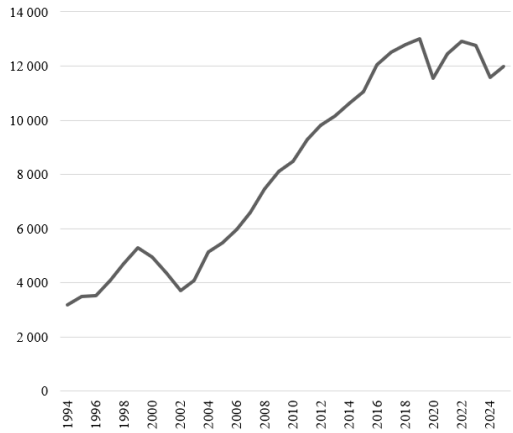

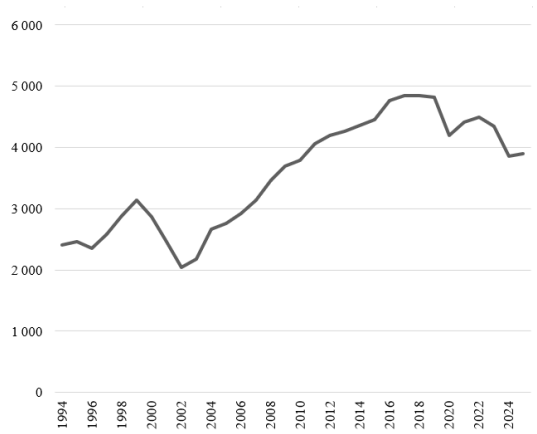

c) Bande de Gaza

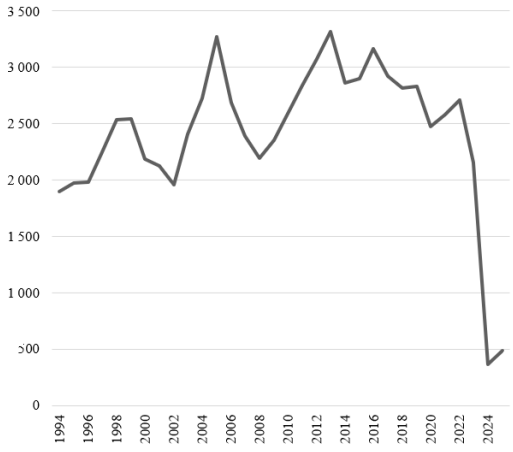

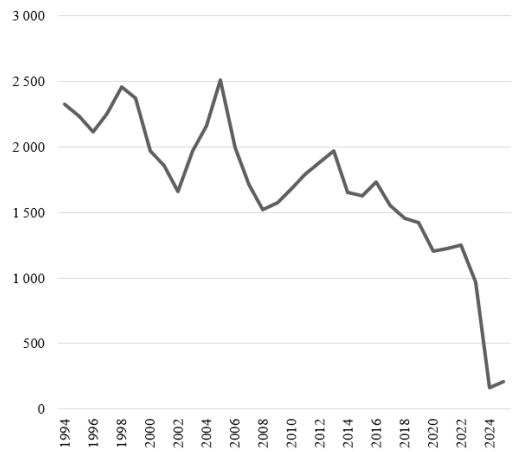

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED, d'après les comptes nationaux du Bureau central palestinien de statistique.

Figure 2

a) Produit intérieur brut réel

(En millions de dollars constants de 2015)

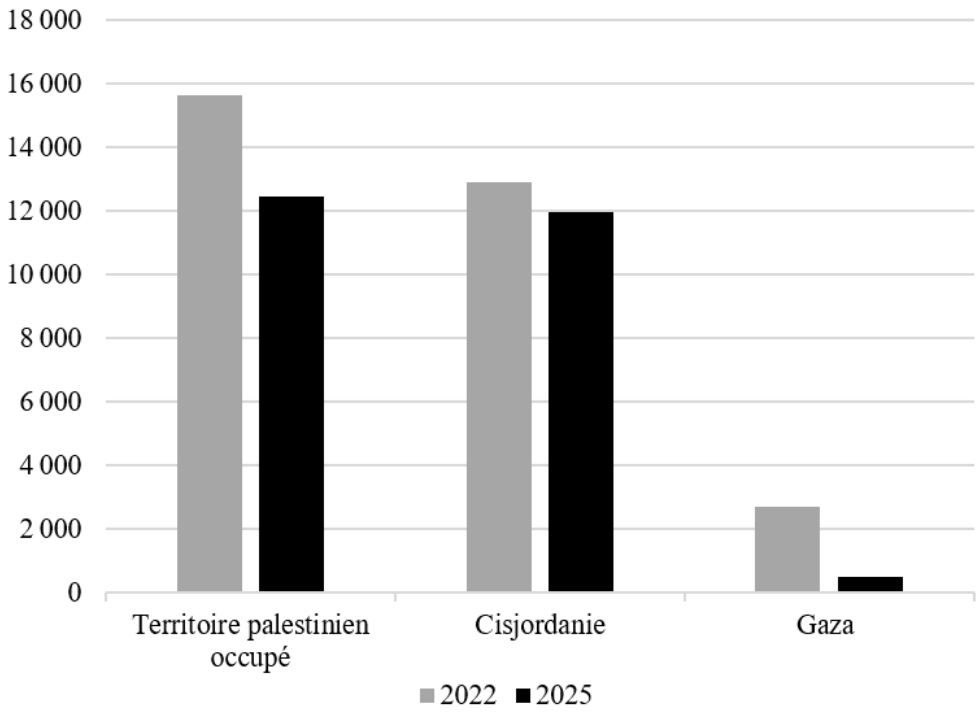

b) Produit intérieur brut réel par habitant

(En dollars constants de 2015)

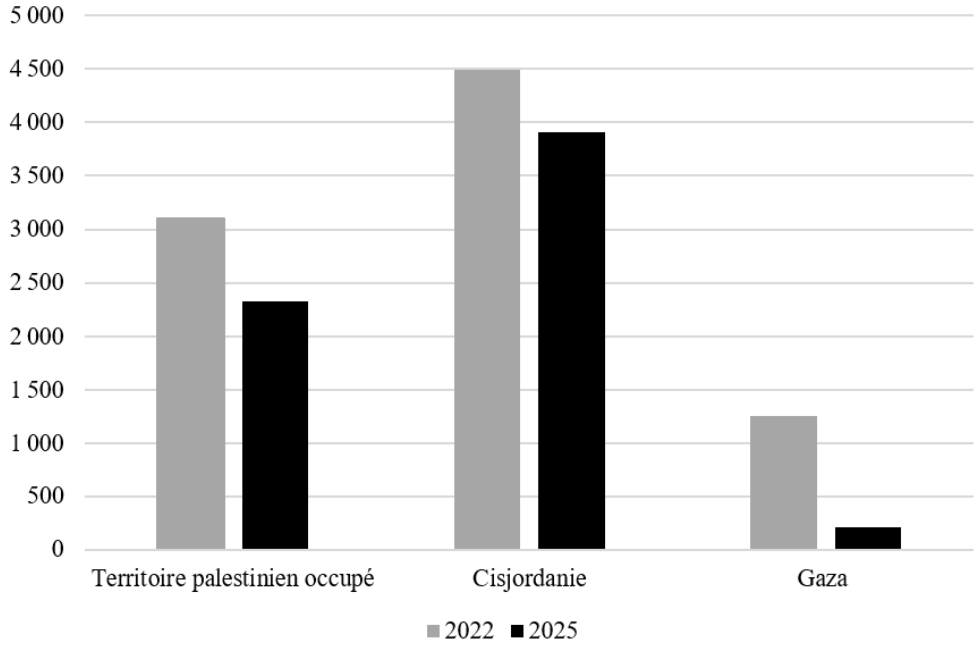

Source : Comptes nationaux du Bureau central palestinien de statistique.

Tableau 1
Économie du Territoire palestinien occupé : certains indicateurs

	2022	*2024*	*2025*	*2025-2024 (Variation en pourcentage)*	*2025-2022 (Variation en pourcentage)*
PIB réel					
(En millions de dollars constants de 2015)					
Cisjordanie	12 922	11 582	11 977	3	**-7**
Gaza	2 713	362	486	34	**-82**
Territoire palestinien occupé	15 635	11 944	12 463	4	**-20**
PIB réel par habitant					
(En dollars constants de 2015)					
Cisjordanie	4 491	3 857	3 904,5	1	**-13**
Gaza	1 253	161	212,1	32	**-83**
Territoire palestinien occupé	3 100	2 274	2 326,5	2	**-25**
Consommation finale					
(En millions de dollars constants de 2015)					
Cisjordanie	14 940	11 705	12 208	4	**-18**
Gaza	3 817	631	652	3	**-83**
Territoire palestinien occupé	18 757	12 336	12 859	4	**-31**
Formation nette de capital					
(En millions de dollars constants de 2015)					
Cisjordanie	3 911	3 470	3 628	5	**-7**
Gaza	300	13,7	17	22	**-94**
Territoire palestinien occupé	4 211	3483	3 645	5	**-13**
Exportations de biens et de services					
(En millions de dollars constants de 2015)					
Cisjordanie	2 727	2 888	2 617	-9	**-4**
Gaza	176	0	30	–	**-83**
Territoire palestinien occupé	2 903	2 888	2 647	-8	**-9**
Importations de biens et de services					
(En millions de dollars constants de 2015)					
Cisjordanie	8 384	6 285	6 352	1	**-24**
Gaza	1 502	297	217	-27	**-86**
Territoire palestinien occupé	9 886	6 582	6 569	0	**-34**
Indice des prix à la consommation					
Cisjordanie	154	165	165	0	**7**
Gaza	140	523	638	22	**274**
Territoire palestinien occupé	151	246	272	10	**63**

Source : Calculs du secrétariat de la CNUCED d'après les comptes nationaux trimestriels du Bureau central palestinien de statistique et l'indice des prix à la consommation.

6. Les principaux indicateurs montrent que l'effondrement touche tous les secteurs, aucun d'entre eux n'ayant retrouvé son niveau d'avant le conflit. Le secteur agricole a enregistré une baisse de 29 % par rapport à 2022, reculant de 7 % en Cisjordanie et disparaissant presque entièrement à Gaza, où la production a chuté de 94 %. Le secteur industriel a fléchi de 9 % dans l'ensemble (avec une hausse de 20 % en Cisjordanie, contre une baisse de 94 % à Gaza) ; le secteur de la construction a, lui, reculé de 30 % (en baisse de 15 % en Cisjordanie et de 99 % à Gaza)[2].

7. En Cisjordanie, l'économie a progressé de 3,4 % en 2025 par rapport à 2024, mais restait encore à 7 % en deçà de son niveau de 2022. À Gaza, les deux cessez-le-feu instaurés aux premier et quatrième trimestres de 2025 ont permis l'acheminement, en quantité limitée, de fournitures humanitaires essentielles. Le PIB réel a ainsi enregistré une croissance de 34,2 %, une hausse toutefois imputable à un effet de base après la contraction historique de 83 % enregistrée en 2024. Avant octobre 2023, Gaza abritait 40 % de la population palestinienne et contribuait à hauteur de 17,4 % au PIB total, une part déjà inférieure aux 37,6 % enregistrés en 1994. En 2025, la part de Gaza dans l'économie palestinienne était tombée à moins de 4 % et son PIB par habitant ne représentait plus que 5 % de celui de la Cisjordanie occupée, alors qu'ils étaient pratiquement équivalents il y a une trentaine d'années. Par ailleurs, la formation brute de capital palestinienne a reculé de 13,5 % en 2025 par rapport à 2022, enregistrant une baisse de 7,2 % en Cisjordanie et de 94 % à Gaza (tableau 2). Cet effondrement des investissements ne laisse guère présager un redressement viable. Sans nouveaux capitaux destinés à reconstruire les logements, les infrastructures et les capacités productives, la reprise finira par s'essouffler et l'économie restera durablement enlisée dans la pauvreté et la dépendance.

Tableau 2
Économie du Territoire palestinien occupé : principaux indicateurs

	1995	*1999*	*2002*	*2006*	*2014*	*2020*	*2022*	*2023*	*2024**	*2025**
Résultats macroéconomiques[a]										
Croissance du PIB réel (%)	7,1	8,3	-12,5	-1,0	-0,2	-11,3	4,1	-4,6	-20,0	4,3
PIB, valeur nominale (en millions de dollars)	3 283	4 271	3 556	5 348	13 990	15 532	19 166	17 848	16 017	17 167
Revenu national brut (en millions de dollars)	3 723	5 025	3 775	5 771	15 472	18 107	23 693	21 523	16 847	18 246
Revenu national brut disponible (en millions de dollars)	4 122	5 398	4 826	7 062	17 138	19 941	25 855	23 386	18 610	20 040
PIB par habitant, valeur nominale (en dollars)	1 427	1 553	1 182	1 578	3 357	3 234	3 800	3 459	3 050	3 204
Revenu national brut par habitant, valeur nominale (en dollars)	1 618	1 827	1 255	1 703	3 713	3 770	4 698	4 171	3 208	3 405
Croissance du PIB réel par habitant (%)	-0,2	4,8	-15,0	-4,0	-2,5	-13,5	1,6	-6,7	-21,3	2,3
Croissance du revenu national brut réel par habitant (%)	0,7	4,6	-16,4	-2,7	-1,2	-15,1	3,9	-8,7	-29,7	3,0
Population et travail										
Population (en millions d'habitants)[b]	2,34	2,96	3,23	3,61	4,55	5,10	5,40	5,55	5,60	5,65
Chômage (%)[c]	18,2	12,0	31,2	23,7	26,9	36,0	24,0	45,0	..	..
Nombre total d'emplois (en milliers)	417	588	452	636	913	956	1 133	775	..	..
Secteur public	51	103	105	147	209	201	203	..	..	..

[2] Bureau central palestinien de statistique, 2025, « The performance of the Palestinian economy during 2025 », 30 décembre, disponible à l'adresse https://www.pcbs.gov.ps/en/post-details/?postId=23311.

	1995	*1999*	*2002*	*2006*	*2014*	*2020*	*2022*	*2023*	*2024**	*2025**
Israël et colonies	68	135	42	55	107	125	193	25	..	..
Solde budgétaire (% du PIB)										
Recettes nettes, déduction faite des arriérés et des recettes douanières retenues	13,0	23,4	8,2	25,0	20,1	22,1	26,2	27,1	24,6	25,9
Dépenses courantes	15,0	22,1	28,0	42,6	29,6	30,8	27,6	28,0	31,1	30,5
Dépenses totales	25,1	29,3	34,2	48,3	31,5	32,6	29,1	30,1	32,7	31,9
Solde global (engagements)	-12,1	-5,9	-26,0	-23,3	-11,4	-10,5	-2,9	-3,0	-8,1	-6,0
Dette publique[d]	..	20,0	21,1	20,4	15,8	23,5	18,5	21,2	26,2	27,9
Commerce extérieur										
Transferts courants nets (en millions de dollars)	400	373	1 051	1 291	1 405	1 141	1 786	1 562	1 023	1 153
Exportations de biens et de services (en millions de dollars)	562	752	478	1 046	2 320	2 336	2 903	2 729	2 888	2 647
Importations de biens et de services (en millions de dollars)	2 441	3 364	2 234	5 263	6 929	7 189	9 886	9 468	6 582	6 569
Balance commerciale (en millions de dollars)	-1 879	-2 612	-1 756	-4 218	-4 610	-4 853	-6 982	-6 738	-3 694	-3 922
Balance commerciale (% du PIB)	-57,2	-61,2	-49,4	-78,9	-33,0	-34,6	-44,7	-45,2	-30,9	-31,5
Balance commerciale avec Israël (en millions de dollars)	-922	-1 598	-886	-1 887	-2 869	-3 373	-5 124	-4 225	-3 206	-3 224
Balance commerciale avec Israël (% du PIB)	-28,1	-37,4	-24,9	-35,3	-20,5	-21,7	-26,7	-23,7	-20,0	-18,8
Part d'Israël dans les échanges commerciaux palestiniens (%)[e]	83,5	67,5	56,9	46,3	63,0	66,8	74,1	67,6	68,4	79,0
Part de la Palestine dans les échanges commerciaux d'Israël (%)[e]	4,2	3,8	1,9	2,3	3,1	3,2	3,3	3,0	2,1	2,1

Sources : Ministère palestinien des finances et de la planification, Autorité monétaire palestinienne et Bureau central palestinien de statistique. La source des données sur le commerce avec Israël est le Bureau central israélien de statistique.

* Prévisions initiales.

[a] En 2019, le Bureau central palestinien de statistique a révisé les données de la comptabilité nationale à compter de 2004.

[b] À l'exception des chiffres démographiques, les données ne couvrent pas Jérusalem-Est.

[c] En 2019, le Bureau central palestinien de statistique a commencé à appliquer les directives adoptées à la dix-neuvième Conférence internationale des statisticiens du travail. La stabilité du taux de chômage au cours des dernières années témoigne de la faible participation au marché du travail.

[d] Y compris la dette intérieure et la dette extérieure, mais à l'exclusion des arriérés et des sommes dues par les administrations publiques au fonds de pension.

[e] Les données sur le commerce palestinien et sur le commerce israélien concernent les marchandises et les services facteurs et non facteurs.

8. Le rebond statistique du PIB est resté circonscrit à quelques secteurs, notamment le commerce de gros et de détail et certains services publics, tandis que l'agriculture, la construction, l'industrie et les technologies de l'information et des télécommunications sont demeurés atones. À Gaza, la valeur ajoutée réelle du commerce de gros et de détail est ainsi passée de 14,4 millions de dollars à 36,5 millions de dollars seulement, et celle des services et autres activités de 315,6 millions de dollars à 338 millions de dollars à peine, un rebond qui tient à un effet de base[3].

9. En 2025, le secteur des services est resté le principal contributeur à la valeur ajoutée, avec une croissance de 3,2 % à l'échelle nationale, entièrement portée par une hausse de 37 % à Gaza, la progression étant plus modérée en Cisjordanie (1,9 %). Il représentait les trois

[3] Ibid.

quarts du PIB palestinien, atteignant 93 % de celui de Gaza et 74 % de celui de la Cisjordanie, mais restait très mal en point par rapport à 2022 : à l'échelle nationale, il affichait un niveau inférieur de 23,2 % à son niveau d'avant le conflit, avec des reculs de 11,7 % en Cisjordanie et de 78,4 % à Gaza. Dans l'ensemble des régions palestiniennes, les secteurs sont restés en deçà de leur niveau de référence d'avant le conflit (2022) (fig. 3).

Figure 3
Territoire palestinien occupé : Composition sectorielle
(En millions de dollars constants de 2015)

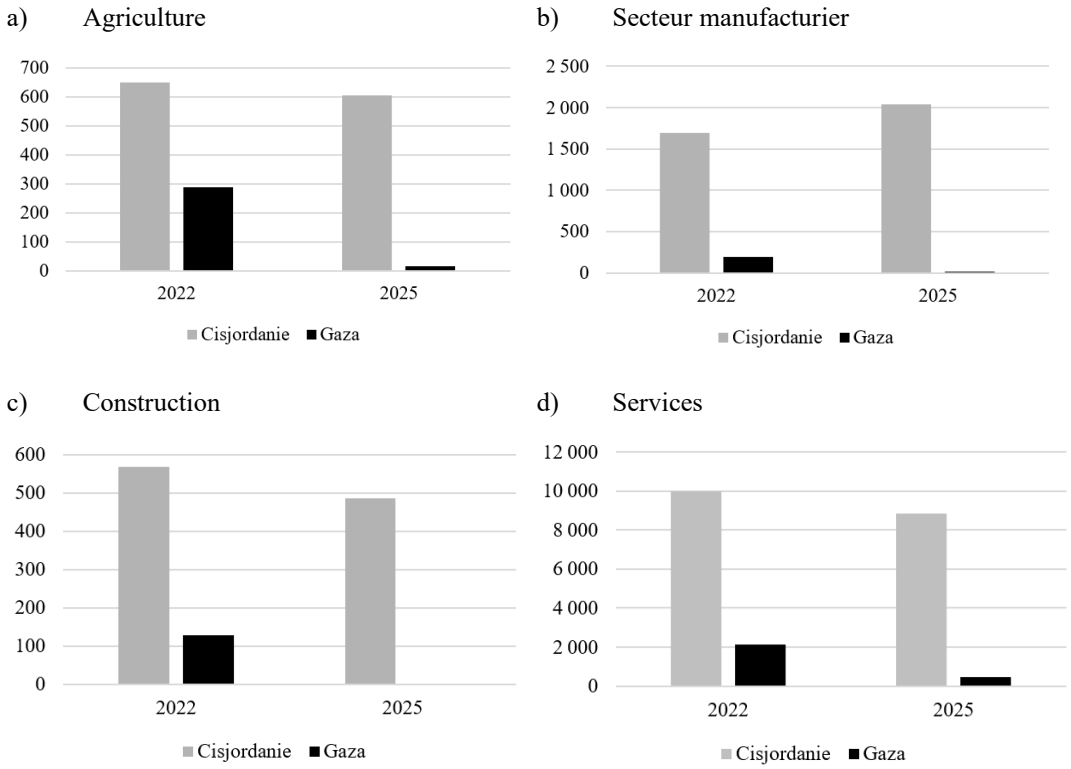

Source : Comptes nationaux du Bureau central palestinien de statistique.

10. Des distorsions structurelles ancrées de longue date continuent d'affaiblir l'industrie et l'agriculture au profit d'un secteur des services prédominant et, dans une moindre mesure, du secteur de la construction. Elles découlent de politiques d'occupation qui ont progressivement fragilisé les secteurs manufacturier et agricole en privant les populations de leurs terres et de leurs ressources et en restreignant leur accès aux technologies et aux intrants industriels. Or, la dépendance excessive à l'égard des services n'est pas sans risque, loin de là. Contrairement au secteur manufacturier ou aux industries à vocation exportatrice, le secteur reste, à ce stade du développement palestinien, peu dynamique et crée peu de richesses. Ses perspectives de croissance sont plafonnées, son potentiel d'innovation demeure limité et ses débouchés à l'exportation restent faibles.

11. À cette première distorsion s'ajoute la dépendance excessive de l'économie à une croissance du PIB tirée par la consommation, elle-même alimentée par les transferts privés, les flux d'aide imprévisibles et les revenus instables des travailleurs employés en Israël et dans les colonies, au détriment de moteurs plus pérennes, comme l'investissement et les exportations. Ensemble, la servicisation, la désagriculturisation, la désindustrialisation et la dépendance à la consommation sont à l'origine d'une série de vulnérabilités interdépendantes, dont la faiblesse de la formation de capital, l'insuffisance des

infrastructures, la stagnation économique, des phases de croissance non créatrice d'emplois et un enfermement dans une dépendance à l'égard de l'aide et des importations[4].

B. Dépendance monétaire ; relations commerciales inégales

12. Le déficit commercial palestinien s'est creusé en 2025, en raison d'une baisse des exportations. Les exportations de biens et de services ont fléchi de 9 % en 2025, pour s'établir à 2,66 milliards de dollars, une diminution presque entièrement imputable au recul des exportations de la Cisjordanie. Les importations représentaient quant à elles 6,57 milliards de dollars en 2025, un niveau inchangé par rapport à 2024, mais toujours inférieur à celui de 2022. Les Palestiniens employés en Israël et dans les colonies ont vu leur rémunération augmenter de 42,7 % par rapport au creux enregistré en 2024, pour s'établir à 693,3 millions de dollars, mais cette hausse n'a pas suffi à compenser l'aggravation du déficit commercial. Le déficit courant s'est donc creusé jusqu'à atteindre 2,72 milliards de dollars, soit 16 % du PIB, la progression de 6,1 % du déficit commercial ayant annulé les gains enregistrés grâce à l'emploi en Israël et dans les colonies.

13. Les opérations militaires ont décimé les capacités productives à Gaza. Les secteurs agricole, arboricole et halieutique ont été réduits à néant, une situation qui isole Gaza des marchés nationaux et mondiaux et la rend entièrement dépendante de l'aide humanitaire. Depuis 2023, la part de Gaza dans le commerce palestinien est tombée à moins de 4 %.

14. Le déficit commercial est désormais profondément ancré dans la structure de l'économie. En raison des restrictions qu'il impose et des coûts commerciaux gonflés par l'occupation, Israël reste la principale source d'importation de la Palestine et la principale destination de ses exportations, quand bien même il existe d'autres options concurrentielles. Israël impose en outre des restrictions sur une longue liste de biens civils dits « à double usage », notamment certaines machines ou certains outils technologiques, engrais et produits chimiques, de sorte que les exportations se concentrent sur des produits de base à faible valeur ajoutée et que les Palestiniens se trouvent dans l'incapacité de produire localement des marchandises pouvant être substituées aux importations[5].

15. Puisqu'elle ne dispose pas d'une monnaie nationale souveraine, la Palestine est contrainte d'utiliser le nouveau shekel. La forte appréciation de la devise israélienne en 2025 et au début de l'année 2026 a encore affaibli la compétitivité palestinienne à deux égards : d'une part, elle a fait grimper le coût des exportations vers les pays tiers et, d'autre part, elle a mis en difficulté les producteurs nationaux du fait de la concurrence des importations. Pourtant, l'utilisation du nouveau shekel n'apporte aucun avantage proportionné aux consommateurs, puisque Israël domine le panier de marchandises d'importation palestinien. Parallèlement, cette appréciation réduit la valeur en nouveaux shekels de l'aide extérieure, des transferts et des salaires versés par des organismes étrangers, alors même que ceux-ci représentent une part importante des ressources des ménages et de la demande globale.

16. D'après le Bureau central palestinien de statistique, l'inflation a atteint 238 % à Gaza en 2024, ce qui a fait perdre toute valeur à l'épargne, les sources de revenus s'étant taries dans un contexte de pénurie aiguë de denrées alimentaires et d'autres produits. En 2025, l'inflation palestinienne s'élevait à 10,5 % par rapport à 2024, principalement tirée par Gaza (+22 %), alors qu'elle reculait en Cisjordanie (-0,1 %), où les deux tiers des entreprises ont enregistré une baisse de leurs ventes et vu leur accès au crédit se réduire en raison d'une demande faible. Par rapport à 2022, les prix ont augmenté de 87 % dans l'ensemble, contre 12 % en Cisjordanie. À Gaza, malgré une hausse de 22 % en 2025, ils restent supérieurs de 274 % à leur niveau de 2022, portés par une flambée des prix alimentaires. Le prix des pommes de terre est plus de 20 fois supérieur à ce qu'il était avant le conflit et celui du gaz de cuisine a été multiplié par 42.

[4] CNUCED, 2026, *The Cumulative Economic Cost of Occupation for the Palestinian People (2000-2024) and the Long Road to Recovery* (publication des Nations Unies, numéro de vente E.26.II.D.15, Genève).

[5] TD/B/72/3.

C. Marché du travail : chômage, économie informelle et érosion des droits

17. En Cisjordanie, le chômage a connu une hausse après 2023, passant de 13,1 % en 2022 à 31,4 % en 2024, avant de redescendre à 28,7 % en 2025. Seuls 23 000 emplois ont été créés en 2025, principalement en Israël et dans les colonies, l'économie palestinienne, entravée par des contraintes structurelles, restant incapable d'en générer en nombre suffisant. La participation au marché du travail a baissé, passant de 46 à 45,5 % : chez les hommes, elle a reculé de 73,4 à 72 %, et, chez les femmes, elle a atteint un creux de 18,2 %. L'emploi en Israël et dans les colonies absorbe depuis longtemps une part importante de la main-d'œuvre de Cisjordanie. Après un recul en 2024, le nombre de travailleurs concernés est remonté à environ 44 000 en 2025, soit à peine 23 % du niveau d'avant le conflit (193 000). Cette hausse a été principalement portée par des travailleurs informels et vulnérables sans permis, qui représentent 42 % de l'emploi total en Israël et dans les colonies[6].

18. À Gaza, la paralysie économique et l'effondrement de la sécurité sont à l'origine d'une crise du chômage, qui a culminé à 78 % en 2025, contre 45,3 % en 2022. Seuls 123 300 Gazaouis avaient un emploi en 2025, plus de 90 % de la population en âge de travailler étant donc au chômage. Les rares emplois qui subsistent sont très concentrés : en mai 2026, le commerce de détail en représentait 33 % et l'administration publique, 30 %[7].

19. Le taux de chômage global des Palestiniens a doublé entre 2022 et 2024, passant de 25,5 % à 50,2 %, avant de reculer légèrement pour s'établir à 48,5 % en 2025. Depuis octobre 2023, le conflit a entraîné la suppression de plus de 250 000 emplois, soit une perte cumulée de 2,8 milliards de dollars de revenus du travail, sans compter les emplois que l'économie aurait pu créer en l'absence du conflit.

20. Depuis 2023, toutes les défaillances qui existaient déjà sur le marché du travail se sont accentuées et la qualité des emplois s'est détériorée, comme en témoignent :

a) Le chômage chroniquement élevé et les salaires insuffisants ;

b) Le taux d'activité en baisse ;

c) L'allongement de la durée du chômage ;

d) La dépendance structurelle à l'égard d'Israël et des colonies ;

e) La généralisation des salaires inférieurs au salaire minimum ;

f) Les disparités d'accès selon le sexe et l'âge, qui pénalisent les femmes et les jeunes ;

g) Le décalage marqué entre la formation et les emplois, la faible rentabilité de la formation et le risque de chômage accru à mesure que le nombre d'années d'études augmente ;

h) La précarité et la montée de l'économie informelle, qui touchent près de la moitié des travailleurs de Cisjordanie, les privent de toute protection juridique et les exposent à l'exploitation.

D. Gaza : destruction des habitations et du capital humain

21. Dans l'ensemble du Territoire palestinien occupé, le taux de pauvreté est passé de 29 % en 2023 à 40 % à la fin de l'année 2024. Avant l'escalade de 2023, un Palestinien sur trois vivait dans la pauvreté. À Gaza, le taux de pauvreté est passé de 38,8 % en 2011 à 53 % en 2017, pour atteindre 63,7 % en 2023 ; autrement dit, près des deux tiers des Gazaouis vivaient dans la pauvreté avant le conflit, et Gaza concentrait à elle seule quatre Palestiniens

[6] Ibid.

[7] Banque mondiale, 2026, « Economic update on the West Bank and Gaza: Including the impacts of the recent conflict in the Middle East », Economic Monitoring Report, mai, disponible à l'adresse https://www.worldbank.org/ext/en/country/westbankandgaza.

pauvres sur cinq[8]. À Gaza toujours, le logement et l'emploi constituaient les principaux facteurs de pauvreté multidimensionnelle, une crise aggravée depuis octobre 2023 par la destruction des habitations et des moyens de subsistance[9]. Le logement est le secteur le plus touché, avec 19,1 milliards de dollars de dommages et de pertes, et celui où les besoins de redressement et de reconstruction sont les plus élevés (16,2 milliards de dollars)[10].

22. Le cessez-le-feu instauré entre janvier et mars 2025 a temporairement permis d'intensifier l'aide humanitaire à Gaza, mais la reprise des hostilités en a rapidement freiné l'acheminement, aggravant l'insécurité alimentaire et entraînant une flambée des prix. L'aide humanitaire apportée lors des périodes de cessez-le-feu a permis d'éviter la famine, mais la sécurité alimentaire reste extrêmement précaire et les systèmes de protection sociale peu efficaces[11].

23. À Gaza, le secteur agricole s'est effondré ; moins de 1,5 % des terres en culture sont accessibles et intactes. La sécurité alimentaire dépend entièrement de l'aide. La plupart des Gazaouis, notamment les enfants et les femmes enceintes ou allaitantes, sont confrontés à une insécurité alimentaire aiguë et à la malnutrition. Leur alimentation est moins variée, les denrées sont de moindre qualité et consommées en quantités plus réduites. Les enfants de moins de 5 ans risquent de garder des séquelles irréversibles, notamment des troubles cognitifs et des retards de croissance et de développement qui compromettent leur santé à long terme[12].

24. Le système de santé gazaoui s'est de fait effondré. Plus de la moitié des hôpitaux et des centres de soins primaires sont hors service, alors que les pénuries de fournitures médicales et d'eau propre ainsi que le manque d'accès à une alimentation adéquate, exacerbés par des flambées épidémiques, saturent ce qu'il reste du système. Des milliers de patients, dont des enfants, ont urgemment besoin d'une prise en charge médicale hors du territoire, mais obtenir une autorisation de sortie auprès de la Puissance occupante reste extrêmement difficile[13].

25. Les infrastructures scolaires de Gaza ont subi des dégâts considérables, la quasi-totalité des établissements ayant été endommagés ou détruits. Dans 93 % des cas, une reconstruction complète est nécessaire. Les élèves ont été privés de plusieurs années de scolarité, ce qui risque de compromettre leurs perspectives de revenus à long terme. Seule une petite partie des enfants en âge scolaire a accès aux lieux d'apprentissage temporaires et de fortune, et les fournitures scolaires de base restent rares. La mort, les blessures aux conséquences durables et la détresse psychologique fragilisent la santé à long terme des enfants et entravent leur capacité à apprendre[14].

26. Avant l'escalade de 2023, le taux de pauvreté en Cisjordanie était passé de 17,8 % en 2011 à 13,9 % en 2017, puis à 11,7 % en 2023 ; fin 2024, il était remonté à 28 %[15]. La pauvreté multidimensionnelle dépend largement de l'accès aux ressources nécessaires à la consommation et est sensible aux chocs qui influent sur la consommation des ménages. Aussi, pour chaque variation de 1 % de la consommation des ménages, le taux de pauvreté évolue-t-il de 0,5 % dans la direction opposée. Avant octobre 2023, l'emploi était le principal facteur de pauvreté multidimensionnelle pour les 7 % de personnes concernées en Cisjordanie, suivi par l'éducation[16].

[8] Banque mondiale, 2025b, « Poverty, conflict and the erosion of Palestinian livelihoods: West Bank and Gaza poverty assessment 2025 », disponible à l'adresse https://openknowledge.worldbank.org/entities/publication/32ae1d18-772a-47d6-afac-eff5c4db50f7.

[9] Le Rapporteur spécial sur le logement convenable a rendu compte de ces destructions ; voir https://www.un.org/unispal/document/domicide-report-26feb26/.

[10] Banque mondiale, Union européenne et Nations Unies, 2026, « Gaza Strip: Rapid damage and needs assessment », disponible à l'adresse https://thedocs.worldbank.org/en/doc/e539cbf23b348c3d4fc69b8a7e9c9d7d-0280062026/rapid-damage-and-needs-assessment-gaza-strip-april-2026.

[11] Banque mondiale, 2026.

[12] Voir https://www.fao.org/newsroom/detail/gaza-strip--98.5-percent-of-cropland-unavailable-for-cultivation-as-famine-looms/fr.

[13] Banque mondiale, 2026.

[14] Ibid.

[15] Banque mondiale, 2025a.

[16] Banque mondiale, 2025b.

27. Sous l'effet de la crise budgétaire, l'État peine à assurer le fonctionnement des services d'éducation et de santé et à maintenir un filet de protection sociale déjà fragile ; il lui est donc d'autant plus difficile de répondre à des besoins en forte augmentation. Le programme national de transferts en espèces est suspendu depuis octobre 2023 à Gaza, qui concentrait auparavant 70 % des bénéficiaires[17]. En Cisjordanie, il ne touche plus qu'un nombre limité de bénéficiaires, y compris parmi les populations vivant dans l'extrême pauvreté.

E. Cisjordanie : l'annexion s'accélère

28. Par un réseau de points de contrôle, de barrages routiers et de colonies, et grâce au mur qu'il a construit, Israël morcelle la Cisjordanie en une série d'enclaves discontinues, entravant l'émergence d'une économie intégrée. À la fin 2025, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires avait recensé 925 obstacles aux déplacements en Cisjordanie, dont l'installation de plus de 120 nouveaux barrages routiers au cours de l'année, en hausse de 43 % par rapport à la moyenne annuelle des deux décennies précédentes[18]. On observe en outre un recours accru aux barrières permanentes.

29. Aux barrières physiques s'est ajouté, depuis 1990, un régime de permis, qui contraint les Palestiniens à obtenir des permis pour accéder à leurs terres agricoles, aux services et aux marchés, en particulier dans les zones situées entre le mur et la Ligne verte. Pareilles restrictions entravent l'accès aux ressources, affaiblissent les moyens de subsistance, rompent les liens familiaux et morcellent le territoire, tout en isolant progressivement Jérusalem-Est et en transformant son économie, sa géographie et son tissu social[19].

30. Les colonies israéliennes ne cessent de se multiplier en Cisjordanie occupée. En octobre 2025, on dénombrait plus de 300 colonies et avant-postes, le Gouvernement ayant mis en place les infrastructures nécessaires pour faciliter le transfert de populations israéliennes vers le territoire occupé. En 2025 et au cours du premier semestre 2026, Israël a autorisé la création de nouvelles colonies et l'extension de celles existantes, y compris dans la zone B, et a transféré certains pouvoirs juridiques et administratifs de son armée à ses autorités civiles[20].

31. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a recensé la démolition de 14 358 constructions palestiniennes en Cisjordanie entre l'année 2009 et le 20 mai 2026, ce qui a entraîné le déplacement de 22 657 Palestiniens. En 2025, la démolition de 1 659 constructions a contraint 2 113 Palestiniens à quitter leur domicile. Entre le mois de janvier et le 20 mai 2026, ce sont 589 constructions qui ont été démolies et 795 Palestiniens qui ont dû partir.

32. Aux conséquences déjà lourdes de l'occupation sur le développement s'ajoute une recrudescence sans précédent d'actes commis par des colons au cours du dernier trimestre de 2025, ces incidents se concentrant principalement dans le contexte de la récolte des olives, une source vitale de subsistance. Entre janvier et novembre 2025, des colons ont déraciné plus de 26 000 oliviers et arbres fruitiers. La saison de la récolte des olives de 2025 a connu son rendement le plus faible depuis de nombreuses années, sous l'effet conjugué des actions des colons, de la sécheresse et des restrictions d'accès imposées aux agriculteurs[21].

33. Israël contrôle plus de 85 % des eaux souterraines palestiniennes, privant ainsi les Palestiniens de l'accès aux ressources en eau qui leur reviennent de droit. Il empêche le forage de nouveaux puits et impose des restrictions à la remise en état des puits existants, alors qu'il puise dans ces mêmes aquifères pour l'approvisionnement des colonies. Son refus d'autoriser l'accès des Palestiniens aux ressources économiques liées à l'eau dans la zone C (qui représente 60 % de la Cisjordanie) constitue le principal obstacle au développement économique régional[22].

[17] Banque mondiale, 2026.

[18] Voir https://www.unocha.org/publications/report/occupied-palestinian-territory/fact-sheet-movement-and-access-west-bank-april-2026.

[19] Ibid.

[20] A/HRC/61/70.

[21] S/2025/807.

[22] Bureau central palestinien de statistique, 2026, « The seventy-eighth annual commemoration of the Palestinian Nakba », 12 mai, disponible à l'adresse www.pcbs.gov.ps/en/post-details/?postId=25974.

34. La destruction de biens publics et privés et le déni d'accès aux moyens de subsistance créent un climat de coercition qui force les Palestiniens à quitter leur patrie. Cette situation, conjuguée à l'augmentation du nombre de colons, transforme progressivement la composition démographique de la Cisjordanie[23]. Au cours des trois premiers mois de 2026, 1 697 Palestiniens ont été déplacés, soit davantage que sur l'ensemble de l'année 2025. Depuis 2023, 38 communautés se sont vidées de leurs habitants.

35. En Cisjordanie, l'existence de deux régimes juridiques distincts − l'un pour les colons israéliens, l'autre pour les Palestiniens, qui bénéficient d'une protection moindre − engendre des inégalités systémiques en matière de circulation et d'accès aux terres, aux moyens de subsistance et aux services essentiels[24].

II. Aux limites de la gouvernance sous occupation

A. La survie budgétaire est en jeu

36. Plus de vingt-sept ans après sa date d'expiration, le Protocole de Paris continue de régir le mécanisme de perception et de transfert des recettes fiscales et douanières, un arrangement qui place plus de deux tiers des recettes palestiniennes sous le contrôle de la Puissance occupante. Israël perçoit des taxes sur toutes les importations palestiniennes, qu'elles proviennent de son propre marché ou de pays tiers, et transfère ces recettes chaque mois. Il suspend néanmoins régulièrement ces transferts et procède, de façon unilatérale, à des prélèvements.

37. La crise budgétaire chronique s'est aggravée depuis octobre 2023, jusqu'à devenir la pire de l'histoire. La détérioration de la situation s'explique par le fait qu'Israël a procédé plus fréquemment à des prélèvements et des retenues sur les recettes palestiniennes, et par la baisse des recettes budgétaires induite par la contraction du PIB (fig. 4). La crise est encore aggravée par le manque d'aide étrangère. En 2025, les recettes nettes palestiniennes, base engagements, ont progressé de 13 %, mais sont restées inférieures de 11,5 % au niveau de 2022. Depuis mai 2025, Israël a suspendu tous les transferts de recettes fiscales et douanières à l'État de Palestine.

Figure 4
Recettes annuelles nettes palestiniennes
(En millions de dollars)

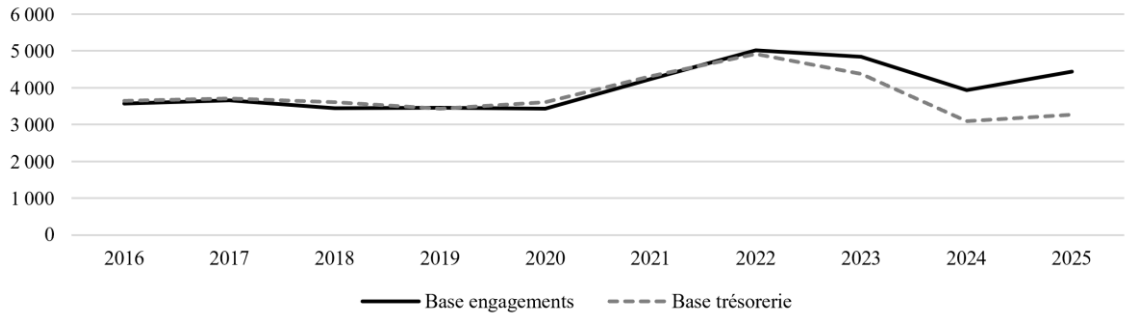

Source : Ministère palestinien des finances et de la planification.

38. Selon le Gouvernement de l'État de Palestine, depuis 2019, le Gouvernement israélien prélève sur les recettes douanières palestiniennes un montant équivalent aux versements que les autorités palestiniennes effectuent aux familles des Palestiniens détenus en Israël et des Palestiniens tués dans des attentats ou des attentats présumés dont les cibles étaient des Israéliens. Entre janvier 2019 et mars 2026, ce montant s'élevait à 1,1 milliard de dollars.

[23] A/HRC/61/70.
[24] Voir https://www.ohchr.org/en/documents/thematic-reports/thematic-report-israels-discriminatory-administration-occupied-west-bank.

Qui plus est, depuis octobre 2023, Israël retient chaque mois environ 75 millions de dollars, soit 20 % des recettes mensuelles nettes palestiniennes, qui correspondent aux rémunérations des fonctionnaires à Gaza (fig. 5).

Figure 5
Prélèvements et retenues effectués unilatéralement par Israël, par année
(En millions de dollars)

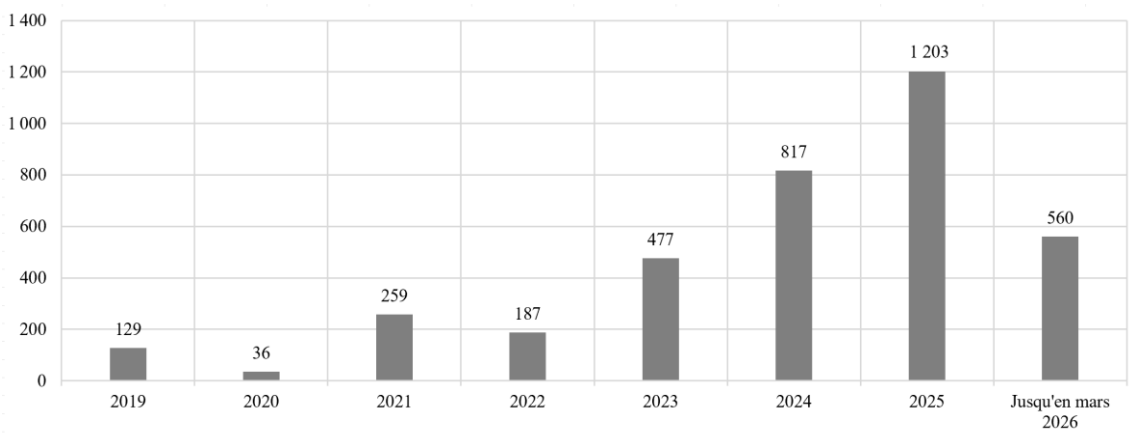

Source : Ministère palestinien des finances et de la planification.

39. Entre janvier 2019 et mars 2026, le montant cumulatif des prélèvements et des retenues a été supérieur à 3,67 milliards de dollars (taux de change annuel), ce qui représentait 21,2 % du PIB palestinien en 2025 et 83 % du montant total des recettes nettes palestiniennes. Toutefois, en raison de l'appréciation ultérieure du nouveau shekel, ce montant a dépassé les 5 milliards de dollars (taux de change en vigueur à la mi-2026).

40. Le Gouvernement de l'État de Palestine a beaucoup progressé dans sa réforme des finances publiques au cours des dix dernières années. Il a ramené le déficit budgétaire de 26,1 % à 3 % du PIB pendant la période 2008-2023, un résultat remarquable, compte tenu du contexte défavorable, caractérisé par des crises politiques, économiques et humanitaires récurrentes. Le déficit est malgré tout remonté à 6 % en 2025, pour atteindre 1,03 milliard de dollars. Ce montant suppose que les 1,21 milliard de dollars de recettes douanières retenues par Israël la même année seront transférés ; à défaut, le déficit s'élèverait à 2,24 milliards de dollars, soit 13 % du PIB. Les progrès durement accomplis vers la viabilité budgétaire sont menacés par la diminution des recettes, la baisse à long terme de l'aide et les prélèvements et retenues effectués par Israël.

41. Comme précédemment indiqué, le taux de pauvreté de la Cisjordanie avait diminué avant l'escalade de 2023, mais était remonté à 28 % à la fin de l'année 2024[25]. La pauvreté en Cisjordanie varie en fonction des chocs liés à la consommation : pour chaque variation de 1 % de la consommation des ménages, le taux de pauvreté évolue de 0,5 % dans la direction opposée[26]. Sous l'effet de la crise budgétaire, l'État n'a plus les moyens de maintenir le filet de protection sociale, déjà fragile, en Cisjordanie, même pour les populations qui vivent dans l'extrême pauvreté. Par ailleurs, à Gaza, le Programme national de transferts en espèces est suspendu depuis octobre 2023[27].

42. La crise budgétaire menace la pérennité des services de santé et de l'éducation, deux secteurs qui absorbent environ 60 % de la masse salariale. Au cours des huit premiers mois de l'année 2025, la santé représentait 14,1 % de la masse salariale de la fonction publique et l'éducation, 46,3 %. Faute d'aide suffisante, ces services risquent de ne plus pouvoir être maintenus, ni à leur niveau actuel ni dans la durée.

[25] Banque mondiale, 2025a.
[26] Banque mondiale, 2025b.
[27] Banque mondiale, 2026.

43. Le système de santé repose de plus en plus sur des paiements différés, et les arriérés ne cessent de s'accumuler. À la fin de l'année 2025, le montant des arriérés impayés liés à la santé s'élevait à 1,1 milliard de dollars, soit l'équivalent de la moitié des dépenses publiques de santé engagées depuis 2022. Environ les deux tiers de ce montant sont dus à des hôpitaux privés et à des hôpitaux gérés par des organisations non gouvernementales, le reste à des fournisseurs de produits pharmaceutiques et de matériel médical[28]. Or, ni les uns ni les autres ne peuvent continuer indéfiniment sans être payés et pourraient être contraints de réduire, voire de cesser, leurs activités.

44. En Cisjordanie, l'insécurité, les restrictions de circulation et les pressions budgétaires ont détérioré le système éducatif. Le manque de ressources, qui se traduit notamment par des réductions de salaire chez les enseignants et des retards de versement, a contraint les autorités à réduire le nombre de jours d'enseignement en présentiel à quatre par semaine en 2024, puis à trois en 2025. Comme à Gaza, les répercussions psychologiques du conflit font peser de graves risques sur les capacités d'apprentissage et les perspectives professionnelles à long terme des enfants[29].

B. Liens entre le secteur budgétaire et le secteur bancaire : le risque systémique

45. L'aggravation de la crise budgétaire a contraint les pouvoirs publics à recourir de plus en plus à des emprunts auprès des banques nationales pour financer le déficit et à accumuler des arriérés de paiement envers les fournisseurs privés et le fonds de pension. En 2025, la dette publique a atteint 4,8 milliards de dollars, dont 72 % de dette intérieure, soit une hausse de 14 % par rapport aux 4,2 milliards de dollars enregistrés en 2024. Cette évolution a ainsi porté l'exposition du système bancaire palestinien au secteur public à des niveaux sans précédent[30].

46. Par ailleurs, les prêts aux fonctionnaires assortis d'une cession de rémunération ont accru l'exposition indirecte du secteur bancaire au secteur public. Le montant cumulé de ces prêts et de la dette publique détenue directement par les banques s'élevait à 5,3 milliards de dollars, soit 42 % de l'ensemble des prêts accordés par le secteur bancaire. Cette concentration préoccupante révèle une interdépendance de plus en plus problématique entre les pouvoirs publics et les banques nationales, sous l'effet des difficultés budgétaires et de la demande durablement atone de financement des activités productives émanant du secteur privé. Dans l'ensemble, le crédit a progressé de 6 % en 2025, porté par une hausse de 19 % des prêts accordés au secteur public, tandis que les crédits au secteur privé n'ont augmenté que de 2 %. Cette divergence illustre la place croissante du secteur public et de ses employés dans la demande de crédit bancaire, dans un contexte macrobudgétaire contraint[31].

47. Au-delà de sa surexposition au secteur public, le système bancaire palestinien demeure exposé à d'autres risques majeurs, à savoir la rupture de la correspondance bancaire avec Israël et l'accumulation croissante d'un excédent de nouveaux shekels physiques. Aucune économie ne peut fonctionner correctement sans un cadre pour les paiements internationaux. Or, la Palestine cumule deux vulnérabilités de taille : elle n'a pas de monnaie souveraine et elle dépend des banques israéliennes pour ses échanges commerciaux et son accès aux marchés mondiaux. Israël émet depuis longtemps des lettres de garantie à durée déterminée, qui protègent ses banques contre les risques liés au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme ; en l'absence de ces garanties, les banques israéliennes refusent de fournir des services de correspondance aux banques palestiniennes. Ces derniers temps, la durée de validité de ces lettres s'est toutefois raccourcie, certaines n'étant désormais plus valables que pour deux semaines, ce qui engendre des coûts liés à l'incertitude[32].

[28] Ibid.
[29] Ibid.
[30] Banque mondiale, 2025a.
[31] Ibid.
[32] Banque mondiale, 2026.

48. À ces risques s'ajoute le fait que des milliards de nouveaux shekels physiques se sont accumulés dans les banques palestiniennes. Pour financer leurs importations et leurs transactions internationales, les banques doivent convertir ces liquidités en shekels numériques par le biais de comptes de correspondants auprès de banques israéliennes. Or, les restrictions imposées par Israël sur la restitution des shekels physiques qu'il émet privent les banques palestiniennes de ces soldes numériques indispensables au moment où elles en ont le plus besoin. Fin 2025, les coffres des banques palestiniennes abritaient ainsi 16 milliards de nouveaux shekels physiques, une masse sans cesse croissante de liquidités pourtant inutilisables[33]. Au-delà des coûts opérationnels qu'elle engendre en matière de stockage et de sécurité, cette accumulation de liquidités immobilisées favorise une économie dominée par les espèces, plus difficile à contrôler et à fiscaliser pour l'État.

49. Les pressions qui pesaient déjà sur le système bancaire se sont accentuées depuis octobre 2023 et de nouvelles difficultés sont apparues : la solvabilité des emprunteurs s'est dégradée, un climat d'incertitude aiguë s'est installé, la qualité du crédit s'est détériorée, les prêts improductifs se sont multipliés et le crédit au secteur privé s'est contracté, en particulier pour les petites et moyennes entreprises, alors que l'exposition au secteur public a atteint un niveau record.

50. Pendant des décennies, le secteur financier palestinien a démontré sa résilience et servi d'ancrage de stabilité au milieu du chaos. Cette résilience ne saurait toutefois être considérée comme acquise. Des pressions, exacerbées depuis 2023, mettent en péril la capacité du secteur à jouer efficacement son rôle d'intermédiaire, à relier l'économie aux marchés mondiaux et à soutenir les échanges de produits de première nécessité et de services publics de distribution. Selon la Banque mondiale, le risque d'effondrement systémique ne relève plus du domaine théorique : les banques pourraient bientôt se trouver dans l'incapacité de maintenir les flux commerciaux essentiels, notamment ceux relatifs au carburant, à l'eau et aux médicaments. Il est donc impératif de stabiliser le système financier et d'établir un cadre durable pour les paiements internationaux[34].

C. Le caractère indispensable de l'aide étrangère

51. Aux prises avec une crise budgétaire chronique et des besoins humanitaires croissants, l'État de Palestine doit assumer des responsabilités qui dépassent de loin ses ressources, alors qu'il est privé des outils de politique souveraine dont bénéficient habituellement les États, dans un contexte où la Puissance occupante continue d'exercer un contrôle déterminant sur ses résultats économiques. Il n'a pas de monnaie souveraine, ne dispose pas des instruments budgétaires et monétaires classiques et n'exerce aucun contrôle sur ses frontières, son territoire et ses ressources naturelles. Non seulement cette situation entrave la gestion économique en temps normal, mais elle l'empêche également de réagir aux chocs de l'offre et de la demande liés à l'occupation et aux cycles de l'économie politique mondiale. La succession de crises qui ne cessent de s'aggraver sape sa capacité à remplir ses fonctions essentielles et érode progressivement le capital politique ainsi que les fondements institutionnels sur lesquels repose son autorité.

52. Malgré ces contraintes, le Gouvernement a intensifié son programme de réformes. Il a réduit les dépenses non essentielles, procédé à d'importantes coupes budgétaires et modernisé le recouvrement des impôts, notamment s'agissant de la TVA, de l'impôt foncier et de l'impôt sur le revenu. Il a en outre pris des mesures tendant à la stabilisation des effectifs publics et à un resserrement des dépenses publiques. Déjà réduits de 30 % depuis 2022, les salaires connaissent une nouvelle contraction depuis mi-2025, avec des réductions portées à 40-50 % pour tous les employés, à l'exception des plus faiblement rémunérés. Les aides sociales et les transferts ont également été revus à la baisse[35]. Le Gouvernement arrive aux limites de ce qu'il peut accomplir à lui seul. La situation appelle désormais une réponse urgente et coordonnée de la communauté internationale et d'Israël.

[33] TD/B/72/3.

[34] Banque mondiale, 2025c, « Impacts of the conflict in the Middle East on the Palestinian economy », Economic Monitoring Report, septembre, disponible à l'adresse https://thedocs.worldbank.org/en/doc/88b250e19a55174787bafafd5322360e-0280012025/.

[35] Ibid.

53. Les perspectives économiques restent très incertaines et dépendent de l'évolution de la situation politique et sécuritaire, ainsi que des mesures prises − ou non − par la communauté internationale et Israël. Dans le meilleur des cas, il faudra plusieurs années à la Cisjordanie et bien plus d'une décennie à Gaza pour retrouver le niveau de PIB par habitant qui était le leur avant la crise. Cet horizon apparaît encore plus lointain une fois pris en compte le temps et les ressources nécessaires pour remplacer les actifs productifs et les biens personnels détruits ou endommagés.

54. La consommation reste le principal moteur de la croissance, mais elle dépend fortement de l'aide étrangère, de l'aide humanitaire et des transferts privés, dont le volume et la disponibilité restent incertains. L'investissement privé et public reste modéré et davantage axé sur la remise en état d'urgence que sur une expansion des capacités productives. L'industrie et l'agriculture continuent d'évoluer dans un environnement fortement contraint, marqué par des restrictions sur l'importation d'intrants et de technologies, la hausse des coûts de transport et le durcissement des entraves au commerce et à la mobilité de la main-d'œuvre.

55. La communauté internationale doit engager la Puissance occupante à prendre des dispositions pour procéder au reversement des montants accumulés qui restent dus et cesser les prélèvements et retenues sur les recettes, stabiliser les opérations par correspondants bancaires, permettre aux Palestiniens d'accéder aux marchés mondiaux et aux ressources naturelles, notamment au gaz et au pétrole situés au large de Gaza, et lever les restrictions à la circulation, au commerce et à l'investissement.

56. La communauté internationale doit agir pour parvenir à un cessez-le-feu permanent et, une fois celui-ci obtenu, prendre des mesures fermes à l'effet de mobiliser une aide financière et technique de grande envergure en vue de reconstruire les capacités productives palestiniennes dans les secteurs de l'agriculture, de l'industrie, de la construction, de l'énergie et des technologies. Ce soutien ne devrait pas seulement viser à remplacer les biens détruits : il doit être suffisant pour inverser en profondeur la dynamique de dé-développement imposée par l'occupation depuis des dizaines d'années et permettre l'émergence d'une économie capable de générer des moyens de subsistance décents et de jeter les bases d'un État palestinien souverain et indépendant, comme le demandent les résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Un État palestinien viable et indépendant est une condition préalable à la paix régionale et mondiale, mais il ne peut se construire sur une économie en ruine.

III. Assistance de la CNUCED au peuple palestinien

A. Cadre et objectifs

57. Depuis plus de quarante ans, la CNUCED soutient le peuple palestinien en réalisant des études à visée pratique, en exécutant des projets de renforcement des capacités et de coopération technique, en fournissant des services consultatifs et en contribuant à la formation d'un consensus international sur les besoins de l'économie palestinienne.

58. La CNUCED mène son programme d'assistance au peuple palestinien conformément au Consensus de Genève, au Pacte de Bridgetown et aux résolutions successives de l'Assemblée générale des Nations Unies, selon lesquels elle doit continuer d'évaluer les perspectives de développement économique du Territoire palestinien occupé et d'examiner les coûts économiques de l'occupation et les obstacles au commerce et au développement.

59. Le programme de la CNUCED vise à renforcer les capacités institutionnelles des secteurs public et privé palestiniens dans quatre grands domaines :

a) Politiques commerciales et macroéconomiques et stratégies de développement ;

b) Facilitation du commerce et logistique ;

c) Financement et développement ;

d) Entreprises, investissement et politique de la concurrence.

B. Activités opérationnelles en cours

60. En 2025, la CNUCED a continué de prêter assistance au peuple palestinien en coordination avec le Gouvernement de l'État de Palestine, la société civile palestinienne, des organisations internationales et l'équipe de pays des Nations Unies, dans le but de relancer l'économie et de poursuivre la réalisation des objectifs de développement durable.

61. En 2025, la CNUCED a présenté un rapport à l'Assemblée générale intitulé « Coûts économiques de l'occupation israélienne pour le peuple palestinien : les chocs qui ont suivi octobre 2023 amplifient le coût historique cumulé de l'occupation de la Cisjordanie ». Dans ce rapport, elle estimait le coût cumulé de l'occupation entre 2000 et 2024 et mettait l'accent sur les restrictions à la circulation et à l'accès aux ressources naturelles en Cisjordanie occupée[36].

62. En décembre 2025, la CNUCED a mis la dernière main à une étude, publiée en février 2026, sur le coût économique cumulé de l'occupation pour le peuple palestinien et le long chemin vers le redressement. Elle a présenté à ses États membres un exposé concernant les évaluations relatives aux préjudices économiques subis et le chemin à parcourir pour parvenir au redressement.

63. En 2025, la CNUCED a fourni à un institut de recherche des services consultatifs sur les méthodes quantitatives permettant d'évaluer l'impact économique des opérations militaires israéliennes à Gaza. Elle l'a en outre conseillé sur la possibilité d'établir un programme de revenu minimum universel en réponse à la crise socioéconomique sans précédent que connaît Gaza.

C. Coordination, mobilisation des ressources et recommandations

64. En 2025 et 2026, la CNUCED a rencontré des hauts fonctionnaires de différents ministères palestiniens pour discuter de la situation budgétaire, examiner les enseignements tirés des activités de coopération technique et réfléchir aux besoins futurs et aux possibilités d'aide.

65. Début 2026, la CNUCED a rejoint, aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies et d'organismes non résidents, un fonds d'affectation spéciale de l'Organisation des Nations Unies dédié au redressement ; elle contribuera aux futures activités de redressement dans le Territoire palestinien occupé.

66. Depuis 2024, le contexte politique et la situation sur le terrain ont empêché la CNUCED d'étendre son assistance technique au peuple palestinien. Les États membres sont invités à fournir, une fois que la situation le permettra, des ressources extrabudgétaires qui lui permettront de consacrer davantage de moyens à la reconstruction de l'économie palestinienne.

[36] A/80/356.